



**ASSOCIATION CULTUELLE DE  
L'EGLISE PROTESTANTE UNIE DE LYON**

**Association déclarée Loi 1905**

**Siège social : 6 B Cours de la Liberté  
69003 LYON**

**SIÈGE SOCIAL**

**LYON**

Le Thelemos  
12-15, quai du Commerce  
C.P. 50203  
69336 Lyon cedex 09  
**Tél. 04 78 43 45 55**  
Fax 04 78 64 83 42

**BUREAUX**

**PARIS**

37, rue d'Amsterdam  
75008 Paris  
**Tél. 04 78 43 45 55**  
Fax 04 78 64 83 42

**VALRÉAS**

22, cours Jean Jaurès  
BP 115  
84603 Valréas cedex 03  
**Tél. 04 90 35 05 97**  
Fax 04 90 35 37 17

**VILLEFRANCHE s/SAÔNE**

167, rue Charles Germain  
69400 Villefranche s/ Saône  
**Tél. 04 74 68 37 43**  
Fax 04 74 60 62 56

[www.orial.fr](http://www.orial.fr)

**ASSOCIATION CULTUELLE DE  
L'EGLISE PROTESTANTE UNIE DE LYON  
Rapports du Commissaire aux comptes  
Exercice clos le 31/12/2012**

Ce document contient 13 pages

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2012**

Aux Membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- . le contrôle des comptes annuels de l'ASSOCIATION CULTUELLE DE L'EGLISE PROTESTANTE UNIE DE LYON, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- . la justification de nos appréciations,
- . les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil presbytéral. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association culturelle à la fin de cet exercice.

## **II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les actifs immobilisés sont évalués et amortis comme indiqué dans l'annexe, dans les règles et méthodes comptables. Nous nous sommes assurés que ces règles étaient bien respectées.
- Et nous avons pu, dans le cadre de notre audit, nous assurer que les subventions d'investissements, les legs, donations et dons sont utilisés conformément aux informations données dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil presbytéral et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Lyon, le 2 avril 2013

Pour SAS ORIAL  
Commissaire aux Comptes

**Jean-Paul BOUVARD**  
Fondé de Pouvoirs



**EGLISE PROTESTANTE UNIE DE LYON**  
**6B, cours de la Liberté**  
**69003 - LYON**

<b>BILAN CUMULE AU 31/12/2012</b>				
	<b>ACTIF</b>		<b>PASSIF</b>	
	<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b>Immobilisations Nettes</b>	<b>7 228 716</b>	<b>6 096 702</b>	<b>Reserve Patrimoine intégré</b>	<b>3 247 971</b>
Terrains Temples	746 017	746 017		2 744 436
Constructions Temples	5 199 933	5 196 674	<b>Réserve affectée Immobilier</b>	<b>2 005 099</b>
Orgues Temples	588 215	588 215		204 758
Mat de bureau Administration	29 146	29 146	<b>Réserves diverses</b>	<b>48 786</b>
	0	0		<b><u>-186 915</u></b>
Immo en cours Grd T + Oullins	1 973 979	650 305	<b>Résultat net</b>	<b>227 923,54</b>
	0	0		<b>500 786</b>
Amortissements immobilier	-1 308 573	-1 113 655	<b>Fonds dédiés Dons &amp; Legs</b>	<b>475 146</b>
	6 150	2 350	<b>Subventions net. d'investis.</b>	<b>337 680</b>
<b>Caution loyers</b>				<b>36 304</b>
	<b>99 748</b>	<b>147 907</b>	<b>Emprunts divers</b>	<b>500 000</b>
Produit à recevoir	99 569	143 864	Banques	3 010
Fournisseurs débiteurs	179	3 817	Emprunt UNACERF	<b>92 398</b>
Autres créances		225	Emprunt autres	<b>1 049 816</b>
	<b>273 282</b>	<b>446 297</b>	<b>Fournisseurs</b>	<b>293 231</b>
<b>Disponibilités</b>				<b>11 434</b>
	<b>34 647</b>	<b>41 459</b>	<b>Autres dettes</b>	<b>8 721</b>
<b>Charges à étaler Aumonerie</b>	<b>940</b>	<b>3 210</b>	Pdt d'avance subvention GT	
			Legs en cours réalisation	
<b>Charges constatées d'avance</b>			Autres dettes	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>7 643 483</b>	<b>6 737 924</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>7 643 483</b>
				<b>6 737 924</b>

**EGLISE PROTESTANTE UNIE DE LYON**  
**6B, cours de la Liberté 69003 - LYON**

**COMPTE DE RESULTAT CUMULE**

**2 012**

	<b>TOTAL 2 012</b>	<b>TOTAL 2011</b>
<i>Evangelisation Jeunesse</i>	57 163	80 663
<i>Fourniture energie</i>	75 551	74 230
<i>Loyers et charges</i>	62 242	59 263
<i>Entretiens reparations</i>	59 380	81 918
<i>Assurances</i>	17 377	37 434
<i>Documentation colloques</i>	7 576	4 222
<i>Honoraires</i>	19 081	14 416
<i>Moyens d'information</i>	11 511	17 296
<i>Dessertes paroissiales</i>	32 917	34 039
<i>Affranchissements telephones</i>	16 646	18 501
<i>Contributions Région Consistoire</i>	574 683	563 091
<i>Cotisation ASEMERF</i>	1 328	1 400
<i>Taxes foncières</i>	25 473	12 310
<i>Salaires et charges</i>	248 915	236 516
<i>Activité lucrative Charges</i>	3 412	4 718
<i>Autres charges de gestion</i>	2 170	6 233
<i>Pertes sur cibles anterieures non versées</i>	-	-
<i>Frais financiers</i>	12 628	5 128
<i>Amort immobilisations</i>	194 918	186 845
<i>Valeur Nette Compt Immob cédées</i>	-	-
<i>Charges exceptionnelles</i>	505	5 417
<i>Dons solidarité Paroisses et autres assoc</i>	8 154	11 931
<i>Dons solidarité Région</i>	-	-
<i>Versements cibles</i>	-	-
<i>Engagement à réaliser Subventions</i>	-	21 281
<i>Engagement à réaliser Dons</i>	-	90 478
<i>Engagement à réaliser Legs</i>	8 000	15 051
<b>Total des charges</b>	<b>1 439 629</b>	<b>1 582 379</b>
<i>Offrandes Nominatives</i>	580 132	594 131
<i>Offrandes Anonymes</i>	182 755	177 155
<i>Activités lucratives</i>	17 976	19 282
<i>Remboursement : Divers frais</i>	105 272	145 511
<i>Subventions d'exploitation</i>	-	129 230
<i>Subvention UNACERF Ministère</i>	232 482	208 245
<i>Subvention UNACERF et Autres</i>	68 562	87 808
<i>Produit divers de gestion</i>	6 639	2 453
<i>Revenus de locations des immeubles</i>	14 481	
<i>Produits financiers</i>	2 991	8 081
<i>Ventes immobilières</i>	-	-
<i>Dons et legs</i>	8 000	22 451
<i>Quote part subvention repris/immo</i>	25 640	12 923
<i>Dons solidarité Paroisses</i>	-	-
<i>Produits exceptionnels</i>	-	5 000
<i>Engagement repris fds dédiés Dons</i>	-	120 024
<i>Engagement reprs fds dédiés Legs</i>	7 782	212 968
<b>Total des produits</b>	<b>1 252 714</b>	<b>1 745 262</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 186 915</b>	<b>162 883</b>



## **A N N E X E**

**2 0 1 2**

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2012 dont le total est de 7 643 483 €.

Et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat déficitaire de 186 915.17 €.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les comptes sont arrêtés par le Conseil presbytéral.

### **FAITS CARACTERISTIQUES**

• En conséquence des dispositions de l'Ordonnance 2005-856 du 28 juillet 2005 et du décret 2006-335 du 21 mars 2006, les associations culturelles dépassant le seuil de 153 000 € de dons annuels sont, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 soumises aux obligations issues de l'article L.612-4 du Code du commerce, notamment l'établissement de comptes annuels comprenant un bilan, un compte du résultat et une annexe comptable.

L'association, entrant dans le champ d'application de ces nouvelles dispositions, a modifié les principes d'évaluation de ses comptes. La comptabilité, antérieurement tenue sous la forme « recettes-dépenses », est désormais tenue sous la forme de la comptabilité d'engagements.

La présentation des comptes a également été modifiée en respect des règles édictées par le Code de commerce. Anciennement présentés par nature de dépenses et de recettes dans le document intitulé « Etat récapitulatif », ils sont présentés, depuis 2006, en deux éléments :

- le bilan détaillant les actifs et les passifs de l'association à la clôture de l'exercice,
- le compte de résultat récapitulant les charges et les produits du même exercice

### **1) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

Les événements significatifs de l'exercice 2012 dont les incidences comptables et financières sont plus amplement détaillées dans les informations de l'annexe, sont les suivants :

- Poursuite des travaux de rénovation du Grand Temple

### **2) PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

2.1 – Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99.01 du Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

2.2 – L'évaluation des éléments de l'actif est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, sous réserve des précisions fournies au § 2.3.

2.3 – Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivante :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence de méthodes comptables
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes :

- Ensembles immobiliers

L'évaluation des actifs immobiliers a été opérée selon les modalités ci-après :

- pour les biens apportés ou acquis depuis plus de 10 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2006 selon la valeur déclarée lors de l'opération de valorisation des biens détenus par l'association en 2001, sous déduction d'un amortissement annuel calculé au taux de 2% depuis 2001.

- pour les biens apportés ou acquis depuis moins de 10 ans selon la valeur portée à l'acte, sous déduction d'un amortissement annuel calculé au taux de 2% depuis l'acquisition ou l'apport du bien.

- Autres immobilisations corporelles

L'évaluation repose sur :

- l'inventaire dressé en 2001 et la valorisation fournie à cette date pour les biens concernés (orgues, mobiliers du Temple, mobilier de bureau...), auquel ont été ajoutés les biens acquis et clairement identifiés sur la période de 2001 à 2012, valorisés au prix d'achat sous déduction d'amortissements calculés selon un taux adapté à chaque nature de biens depuis la date d'achat jusqu'au 31 décembre 2012.

- La rémunération des ministres en poste et les charges sociales ou fiscales attachées est comptabilisée dans les charges de l'association. Cette inscription n'a aucune incidence sur le résultat dans la mesure où le financement de cette masse salariale relève réglementairement de l'Eglise réformée de France. Il est en effet constaté au compte de résultat un produit d'exploitation d'égal montant.



**3) NOTES SUR LE BILAN**

**3.1. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS**

<b>ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>				
RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations		Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Acquisitions	Diminutions Cessions Rebutis	
1-Immobilisations incorporelles				
<b>Total 1</b>				
2-Immobilisations corporelles				
. Terrains	746 017			746 017
. Constructions	4 953 573			4 953 573
. Autres immobilisations corporelles	860 463	3 259		863 721
. Immobilisations en cours	650 305	1 324 085	411	1 973 979
<b>Total 2</b>	<b>6 143 430</b>	<b>1 410</b>	<b>411</b>	<b>8 537 291</b>
3-Immobilisations financières	2 350	4 150	350	6 150
<b>Total 3</b>	<b>2 350</b>	<b>4 150</b>	<b>350</b>	<b>6 150</b>
<b>TOTAL GENERAL 1-2-3</b>	<b>6 145 780</b>	<b>5 560</b>	<b>761</b>	<b>8 543 441</b>

<b>ETAT DES AMORTISSEMENTS</b>				
AMORTISSEMENTS	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations		Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Dotation de l'exercice	Diminutions Cessions Rebutis	
1-Immobilisations incorporelles				
<b>Total 1</b>				
2-Immobilisations corporelles				
. Constructions et agencem constructions	855 394	188 895		1 044 289
. Autres immobilisations corporelles	258 262	6 660		264 921
<b>Total 2</b>	<b>1 113 655</b>	<b>195 555</b>	<b>0</b>	<b>1 309 210</b>
<b>TOTAL GENERAL 1-2</b>	<b>1 113 655</b>	<b>195 555</b>	<b>0</b>	<b>1 309 210</b>

• La comptabilisation des immobilisations corporelles sur l'exercice 2012 repose sur les règles suivantes :

- ensembles immobiliers

Les ensembles immobiliers intégrés ou acquis sont évalués comme suit :

• Terrain : valeur portée à l'acte ou 20% de la valeur globale de l'ensemble immobilier lorsque l'évaluation du terrain n'est pas stipulée.

• Construction : prix de revient de la construction

Pour la comptabilisation des constructions, il est fait application des nouvelles dispositions issues du règlement 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à la dépréciation des actifs, notamment celles relatives aux ensembles immobiliers, à savoir la méthode de l'amortissement par composant.



Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- L'association s'est prévalu de la méthode simplifiée, dite prospective, fondée sur la réallocation des valeurs nettes comptables, à savoir :
  - La ventilation des valeurs nettes comptables des ensembles immobiliers au 01.01. 2006 entre les composants identifiés,
  - La définition d'un plan d'amortissement adapté à chaque composant,
  - La détermination de la dotation aux amortissements de chaque composant à partir de la durée d'utilisation résiduelle au 1<sup>er</sup> janvier 2006.
  
- La nature des composants « constructions », les critères de valorisation des composants et des durées d'utilité sont résumés dans le tableau ci-après :

NATURE DU COMPOSANT	VALORISATION DU COMPOSANT	DUREE D'UTILITE
Structures et assimilés	80%	50 ans
Façade /Etanchéité/Toiture	10%	15 ans
Installations générales techniques	10%	20 ans

- Il est tenu compte sur le plan comptable de la valeur résiduelle des actifs immobiliers. **En conséquence, il n'est pas pratiqué d'amortissement sur les structures et assimilés des ensembles immobiliers anciens.**

- Autres immobilisations corporelles

Elles sont traitées en tant qu'éléments non décomposables, sans valeur résiduelle, et sont amorties sur leur durée d'utilité.

- Les amortissements des immobilisations sont calculés selon le mode linéaire au taux suivants :

*Immeubles : 6.67 %*  
*Agencement des immeubles : 5 à 10 %*  
*Orgues : 4 %*  
*Matériel de bureau et mobilier : 5 à 20 %*

### 3.2. PROVISIONS

NEANT



### 3.3. ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

- Néant

### 3.4. COMPTES DE REGULARISATION

Ils s'élèvent à l'actif à 35 587 €.

### 3.5. CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction du risque encouru, une dépréciation est constatée pour chacune d'elles.

ETAT DES CREANCES ET DETTES					
RUBRIQUES	Montant brut	Dont		Dont	
		Sur Régions ER	Sur Autres	A moins d'un an	A plus d'un an
<b>CREANCES</b>					
1. Actif immobilisé					
- Prêts divers					
- Cautions					
2. Actif circulant					
- Créances sur Régions					
- Autres créances	99 748	0	99 748	99 748	0
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>99 748</b>	<b>0</b>	<b>99 748</b>	<b>99 748</b>	<b>0</b>
<b>DETTES</b>					
1. Emprunts et dettes financières	690 412	500 000	190 412	507 402	183 010
2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	92 398	44 000	48 398	70 462	21 936
3. Dettes fiscales et sociales	0				
4. Autres					
- Dettes aux Régions					
- Autres dettes	1 049 816		1 049 816	1 049 816	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 832 626</b>	<b>544 000</b>	<b>1 288 626</b>	<b>1 627 680</b>	<b>204 946</b>

### 3.6. VARIATIONS DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES			
SITUATIONS	au début de l'exercice	Affectations du Résultat 2011	au 31/12/2012 après affectation du résultat 2011
1. Fonds statutaires			
- Patrimoine intégré	2 744 436	503 535	3 247 971
<b>Total fonds statutaires</b>	<b>2 744 436</b>	<b>503 535</b>	<b>3 247 971</b>
2. Réserves statutaires ou contractuelles			
<b>Total réserves statutaires</b>			
3. Autres réserves			
- Réserve immobilisations	2 189 779	-184 680	2 005 099
- Réserve générale	204 758	-155 972	48 786
<b>Total autres réserves</b>	<b>2 394 537</b>	<b>-340 652</b>	<b>2 053 885</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 138 973</b>	<b>162 883</b>	<b>5 301 856</b>

La variation des réserves correspond à l'affectation du résultat excédentaire 2011 de 162 883 €.

### 3.7. VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Aucune valorisation au titre des contributions volontaires bénévoles n'est effectuée.

#### 4) NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

##### Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires, même exceptionnelles par leur fréquence ou leur montant, sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'association sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

5) AUTRES INFORMATIONS :

5.1. LEGS ET DONATIONS EN COURS ET DONS

**LEGS, DONATIONS ET DONS**

LEGS ET DONATION		
	NOMBRE	VALEUR ESTIMEE EN K€
. Libéralités acceptées par le Conseil presbytéral en attente d'autorisation administrative	0	
<i>Dont legs acceptés en 2012</i>	0	
. Libéralités autorisées en attente de délivrance	1	8
<i>Dont legs autorisés en 2012 (Guillotière)</i>	1	8
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>8</b>
<i>Dont libéralités à reverser aux régions</i>		

DONS MANUELS					
	AU	2 012			AU
	01/01/2012	Encaissés	Utilisés	Mis en fonds	31/12/2012
<b>DONS RECUS POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'EGLISE REFORMEE</b>	0	762 887			762 887
<b>UTILISATION DES DONS</b>					
. Reversés à la Région			-554 000		-554 000
. Utilisés au fonctionnement de l'église locale et des paroisses			-208 887		-208 887
<b>SS/TOTAL DES DONS AFFECTES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>762 887</b>	<b>-762 887</b>		<b>0</b>
<b>DONS RECUS POUR LA RENOVATION DU GRAND TEMPLE</b>					
Réservé pour cette utilisation		84 946			<b>84 946</b>

## 5.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

	AU 01/01/12	2 012		AU 31/12/12
		Encaissées	Mis en fonds dédié	
<b>Subventions publiques</b>	290 181	710 628	0	1 000 809
Produits constatés d'avance				
Pour la rénovation Grd Temple				

## 5.3. FONDS DE DEDIES

	AU 01/01/12	2 012		AU 31/12/12
		Mis en fonds dédié	Utilisés	
<b>Relatif à des subventions et dons affectés</b>				
<b>Pour le Grand Temple</b>	<b>71 710</b>	<b>629</b>	<b>0</b>	<b>72 340</b>
Fds dédié / Subvention	0			0
Fds dédié / Dons	71 710	629		72 340
<b>Pour Guillotière</b>	<b>21 281</b>	<b>0</b>	<b>-4 524</b>	<b>16 757</b>
Fds dédié / Subvention	21 281		-4 524	16 757
Fds dédié / Dons				
<b>Relatif à des legs</b>	<b>293 406</b>	<b>0</b>	<b>-3 259</b>	<b>131 674</b>
Pour le Grand temple	129 259			129 259
Pour la paroisse d'Oullins	5 674		-3 259	2 415

## 5.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

### Indemnités de départ à la retraite

Aucune provision pour indemnités de fin de carrière, compléments de retraite des salariés n'a été constituée dans les comptes de l'association.

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES****Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation  
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012**

Aux Membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Lyon, le 2 avril 2013

Pour SAS ORIAL  
Commissaire aux Comptes

**Jean-Paul BOUVARD**  
Fondé de Pouvoirs

